

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	ıdre réservé à l'autorité en	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
08/04/2022	25/04/2022		2022-6068
Construction d'un musée à Saint-Hilaire-de-I	1. Intitulé du pro Riez (85)	pjet	
2. Identification du (	(ou des) maître(s) d'ouvraç	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
O O Doverno marale			
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	VENDEE MINIATURE		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. Thomas LEGRIS		
RCS / SIRET 4 5 1 1 7 1 4	8 2 0 0 0 1 6	Forme juridique	société par actions simplifiée
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau	a à votre demande l'ann des seuils et critères anne mensionnement correspo	exé à l'article R. 12	
		oriques issues d'ai	s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	4. Caractéristiques généro	ules du projet	
Doivent être annexées au présent formula	<u> </u>		. formandaine
4.1 Nature du projet, y compris les éventu Le projet consiste à déplacer le musée "Vend Hilaire-de-Riez. Il s'agit de la construction d' intérieurs (1610 m² de bâtiments au total) et Pas de travaux de démolition à prévoir. Vendée Miniature est actuellement locataire d'ouvrage. Ce site est classé en zone Uf au P d'intérêts collectifs, et notamment la créatio précis sur le devenir de ce site.	els travaux de démolition dée Miniature" situé actuelle un établissement recevant d extérieurs (parc de 7800 m e du site à Brétignolles sur N LU de Brétignolles sur Mer :	ement à Bretignolle du public (ERP). Ce <sup>2</sup> ). der. Le devenir de c "La zone Uf est des	es sur Mer, sur la commune de Saint- la comprend des aménagements e site n'est pas connu du maître stinée aux équipements publics et

# 4.2 Objectifs du projet

Le projet à pour vocation d'accueillir des touristes afin de mettre en avant l'artisanat, les traditions vendéennes et le patrimoine naturel du site d'implantation au travers d'une grande maquette (Vendée Miniature) et de nombreux outils pédagogiques et ludiques. Les écoles sont d'ailleurs l'une des cibles visiteurs privilégiées ainsi que les familles avec enfants de moins de 15 ans. Sur la première année 70 000 visiteurs sont attendus. Le projet a pour vocation de rester à taille humaine et à s'insérer le mieux possible dans son environnement, voire à favoriser la biodiversité locale.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Construction du bâtiment d'accueil de Vendée Miniature, d'un atelier, d'une salle de réunion / séminaire, d'une boutique, d'un espace pour les bureaux de Vendée Miniature, d'un espace de stockage pour les futures maquettes. 1700 m² de bâtiment au total. Un espace de restauration sera proposé à l'extérieur (30m²).

Voirie en enrobé =  $390 \text{ m}^2$ Parking terre pierre enherbé =  $1090 \text{ m}^2$ Voie de service en terre pierre enherbé =  $587 \text{ m}^2$ Parvis en béton désactivé =  $225 \text{ m}^2$ 

Stationnements : il est prévu 49 places de stationnement en revêtement semi-perméable : terre / pierre.

La gestion des eaux pluviales sera aérienne: noues paysagères et bassin de rétention végétalisé.

Raccordement du site & pose des réseaux (EP, EU, électricité).

Végétalisation du parc extérieur (plantations arbustives et arborées).

Durée estimée de la phase travaux : 12 mois / Coûts prévisionnels : 1 500 000 € Objectif de construction terminée / livrée pour juin 2023.

# 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Vendée Miniature sera ouvert :

- tous les après-midi (14h à 18h30) des mois d'avril, mai, septembre ainsi que les vacances de la Toussaint et de Noël ;
- ouverture sur des journées complètes (10h à 19h) sur les mois de juin, juillet et août.

Le nombre de visiteurs attendus par jour varie suivant la saisonnalité : entre 100 et 1200 visiteurs.

L'activité de Vendée Miniature est un parcours intérieur (salle de 700 m²) qui retrace la vie dans les campagnes françaises (et plus particulièrement vendéennes) au début du 20ème siècle. Le parc extérieur sera aménagé en laissant le plus de place possible à la nature et en gérant les flux de visiteurs au travers d'allées qui donneront une belle visibilité sur l'environnement alentour (les marais notamment). Des expositions en lien avec la nature et les traditions vendéennes pourront également être mises en place. Restauration possible sur place (vente à emporter).

Les mobilités douces seront privilégiées pour accéder au site et l'amplitude d'ouverture sera plus grande. L'emplacement du site permet de valoriser l'accès piéton et à vélo ainsi que les transports en commun (bus et petit train touristique).

Le parking de la salle "La Balise" constitue une zone de stationnements complémentaires, d'une capacité de 200 places. En effet, cette salle accueille du public le soir, horaires d'ouverture en différé par rapport à Vendée Miniature. L'objectif est donc d'optimiser l'usage de ce parking, dans un contexte de réduction de l'artificialisation des sols. Ce parking se situe à 500 m à pieds de Vendée Miniature, accès direct via une liaison douce existante. Ce parking sera sollicité essentiellement en période estivale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  DLE au titre de la rubrique 2.1.5.0. (projet de plus de 1 ha)  Permis de construire (objectif dépôt de permis en juin 2022)							
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération	on - préciser les unités de mesure utilisées					
	eurs caractéristiques	Valeur(s)					
Surface projet		1,565 ha					
Emprise au sol des bâtiments		1610 m <sup>2</sup>					
Nombre de places de stationnement		49 places					
Capacité d'accueil	70 000 visiteurs / an						
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 0 1° 5 6 ' 4 1 " 8 11 Lat. 4 6 ° 4 2 ' 4 7 " 34 1					
Chemin de la Petite Croix 85270 Saint-Hilaire-de-Riez	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ :  Point d'arrivée :  Communes traversées : Saint-Hilaire-de-Riez	Long ° ' " Lat ° ' " _ Long ° ' " Lat ° ' " _					
Jo	ignez à votre demande les anne	exes n° 2 à 6					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une installation ou d'un ouvrag cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'	e existant ? Oui Non X une évaluation Oui Non					
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	orojet et						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	- Le projet se situe en bordure de la ZNIEFF de type 1 "ESTUAIRE DE LA VIE, MARAIS DE LA VIE ET DU LIGNERON" (id MNHN : 520005775) - Le projet se situe en bordure de la ZNIEFF de type 2 "MARAIS BRETON ET BAIE DE BOURGNEUF" (id MNHN : 520005785) - Cf. Annexe 7
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	<ul> <li>- Les données existantes sur les zones humides ne signalent pas de présence de tels milieux sur l'emprise du projet. Des zones humides sont identifiées en aval hydraulique du projet.</li> <li>- Un diagnostic zone humide a été réalisé sur site le 08/07/2021, selon les critères en vigueur. Ce diagnostic n'a pas révélé la présence de zone humide sur l'emprise du projet.</li> <li>- Cf. Annexe 8</li> </ul>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRL Pays de Monts (approuvé le 30 mars 2016)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		×	Le site inscrit le plus proche du projet est "TERRAINS CONSTITUANT LA CORNICHE VENDEENNE", situé à plus de 2 km
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		- Le projet se situe à 245 m de la ZSC "Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts" (id MNHN : FR5200653) - Le projet se situe à 245 m de la ZPS "Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts" (id MNHN : FR5212009) - Cf. Annexe 6
D'un site classé ?		X	Le site classé le plus proche du projet est "TERRAINS CONSTITUANT LA CORNICHE VENDEENNE", situé à plus de 2 km

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

veolilez com	oleter le tableau suiva	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?
Inciden	ces potentielles	001		Appréciez sommairement l'impact potentiel  Pas de prélèvement direct, mais consommation d'eau potable via les
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		sanitaires: 4 sanitaires femmes et 4 sanitaires hommes pour le public + 1 sanitaire mixte pour l'atelier et 1 sanitaire mixte pour les bureaux. Soit un total de 10 sanitaires.  Autre poste consommant de l'eau potable : le restaurant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les terrassements concernent la création des bâtiments, des voiries et des places de stationnement. L'horizon superficiel sera décapé et ne peut pas être réutilisé pour la création de la voirie. Cette terre peut être réutilisée sur le site. La terre en excédent sera évacuée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		Utilisation de ressources minérales pour la création des bâtiments, des voiries et des places de stationnement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	×		- Le projet s'implante sur des terrains naturels et agricoles (terre cultivée, prairie, haies arbustives) - Le diagnostic naturaliste ne met pas en évidence d'enjeu faunistique et floristique fort sur l'emprise du projet - Toutes les dispositions sont prises pour éviter et réduire les impacts directs ou indirects sur la faune et la flore : mesures en phase chantier, mesures en phase d'exploitation - Cf. Annexe 9
Milieu nature		X		- Le projet se situe à 245 m en amont hydraulique du site Natura 2000 "Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts" (classement en ZSC et ZPS) - La RD38b sépare le projet de ce site Natura 2000 - Toutes les dispositions sont prises pour éviter et réduire les impacts directs ou indirects sur ce site protégé : mesures en phase chantier, mesures en phase d'exploitation - Cf. Annexe 9

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		- Le projet s'implante sur des terrains naturels et agricoles (terre cultivée, prairie, haies arbustives) - Néanmoins, ce secteur est classé en zone 1AUL au niveau du PLU : "Seuls les équipements publics ou d'intérêt collectif à usage sportif, associatif et de loisirs sont autorisés."
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		La commune est concernée par : - Risque transport de matières dangereuses
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		<ul> <li>Risques littoraux : le projet n'est pas situé dans une zone réglementaire du PPRL</li> <li>Risque inondation : projet hors zone inondable</li> <li>Retrait gonflement des argiles : exposition faible</li> <li>Risque sismique : aléa modéré sur tout le département</li> <li>Risque feu de forêt : forêt située à 1,23 km au Nord-Ouest du projet</li> <li>Risque météorologique</li> <li>Risque Radon</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		La phase chantier sera source de trafic routier. Il s'agit d'un impact temporaire. En phase d'exploitation, entre 100 et 1200 visiteurs sont attendus tous les jours (variable en fonction de la saisonnalité), ce qui représente une augmentation des déplacements dans le secteur, notamment en période estivale.  Les modalités d'accès au site sont schématisées en Annexe 10
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		La phase chantier sera source de bruit. Il s'agit d'un impact temporaire. En phase d'exploitation, les émissions sonores seront réduites à la portée des voix des personnes situées à l'extérieur. Impact limité aux horaires d'ouverture du site (cf. 4.3.2). Le projet se situe à plus de 200m de la RD38b.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		Pendant la période des travaux d'aménagement du site, des vibrations peuvent être générées par les engins de chantier. Ces vibrations et émissions sonores associées sont limitées dans le temps et dans l'espace.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Des éclairages sont prévus sur le parking afin de répondre aux normes en vigueur. Des éclairages bas sont également envisagés dans le parc afin d'éclairer les parcours. Cependant les horaires d'ouverture ne devraient pas nécessiter de longues périodes d'éclairages. En été, aucun éclairage se sera nécessaire. Le dispositif pourra être utiliser en fin de journée sur les vacances de la Toussaint et de Noël, entre 17h et 18h30. La durée des émissions lumineuses sera réduite. L'impact sur les espèces nocturnes est jugé non significatif.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		La circulation des véhicules émet des gaz et des particules dans l'atmosphère.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il des effluents ?	X		La charge maximale susceptible d'être produite par la fréquentation du site en période estivale est estimée à environ 65 EH (0,05 EH / visiteur ; 0,5 EH / salarié). Les eaux usées seront collectées vers la nouvelle station d'épuration localisée à Givrand, zone du Soleil Levant. Sa mise en service est prévue en septembre 2022. Cette station sera à même de prendre en charge ces effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Production de déchets par le restaurant. Les déchets alimentaires seront traités via un composteur en arrière de bâtiment.  Des poubelles pour le tri et les ordures ménagères seront installées dans le parc et au niveau des sanitaires.  Les papiers sont triés à part et emmenés régulièrement dans les containers prévus à cet effet à la déchetterie. Cela représente 2 à 3 passages par an à la déchetterie.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Le projet prévoit de conserver un maximum de haies présentes sur le site. Afin de réduire l'impact paysager, un espace tampon végétalisé de 5m de large est prévu en bordure des riverains (plantations arbustives et arborées). De plus, la hauteur des bâtiments sera limitée (maximum 10m de haut), tout en tenant compte du dénivelé du terrain.		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Parcelles déclarées au RPG 2020 : Maïs ensilage =>Perte de 1,27 ha de surface agricole utile. Le projet ne nécessite pas de modification du PLU.  Ce projet représente la création de 7 postes.		
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou		
Dossier 2016-1781 : Construction d'une salle destinée à l'accueil de manifestations culturelles d'une capacité de 1650 places debout et 550 places assises, ainsi que d'un parking de 200 stationnements. Salle "La Balise" (+ Multiplexe Aquatique du Pays de Saint Gilles-Croix-de-Vie) située à 360 m du projet.  => La salle "La Balise" accueille du public le soir pour des spectacles, des concerts. Vendée Miniature accueillera son public en journée, sur des thématiques spécifiques (traditions vendéennes), bien différentes de celles de la Balise.  Les impacts cumulés concernent donc l'artificialisation des sols.						
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui Non Si oui, décrivez lesquels :						

# 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement :

ME01 - Le projet s'implante sur un site sans zone humide et d'intérêt écologique faible.

ME02 - Gestion des eaux usées conforme à la réglementation

#### Mesures de réduction :

MR01 - Préservation d'un maximum de haies existantes sur le site & balisage en phase chantier

MR02 - Démarrage des travaux (terrassement) & travaux de débroussaillage-déboisement hors période de nidification

MR03 - Réduction du risque de pollution du milieu récepteur en phase chantier

MR04 - Réduction du risque de pollution du milieu récepteur en phase d'exploitation

MR05 - Réduction de la pollution lumineuse

MR06 - Réduction artificialisation des sols

#### Mesure compensatoire:

MC01 - Plantation d'une haie bocagère de 200 m de long en bordure des riverains (merlon végétalisé de 4 m de large)

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Г		
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

# Objet

Annexe 7 - Localisation du projet par rapport aux zonages écologiques réglementaires et d'inventaires (cf. partie 5)

Annexe 8 - Diagnostic zone humide (OCE - juillet 2021) (cf. partie 5)

Annexe 9 - Effets du projet sur le milieu naturel & mesures environnementales associées (cf. partie 6.1)

Annexe 10 - Modalités d'accès au site (cf. partie 6.1)

# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à Saint Hilaire de Riez

le, 25/04/2022

Signature

dre ci-dessus